

DU RYTHME DANS LA LANGUE FRANÇAISE

La parole exerce sur les hommes un double empire. Expression de la pensée, elle s'adresse à l'intelligence, qu'elle convainc et entraîne ; et, pour agir ainsi sur les sens et par là pénétrer plus sûrement jusqu'à l'âme, elle a la séduction physique de la sonorité. Indépendamment du sens des phrases, le langage a des propriétés purement matérielles, en quelque sorte musicales ; les sons qui le composent, à la fois harmonieux, mélodieux et rythmés, savent captiver l'oreille et deviennent ainsi les auxiliaires de la raison, de l'imagination, de la sensibilité.

Etudier la nature, l'origine, et d'une façon générale, les manifestations, dans la langue française, de cette puissance quasi-mystérieuse qu'on appelle le *rythme* : tel est notre but.

Qu'est-ce donc que le rythme ?

Ce mot éveillé d'abord dans l'esprit une certaine idée d'ordre, de mesure.

Aussi, les Latins avaient-ils traduit le mot grec *ruthmos* par *numerus*. "Rythmus, i. e. numerus," dit saint Augustin, dans son livre sur la musique (1) ; et Marius Victorinus, dans son *Art Grammatical* (2), dit, de son côté : "Rythmus latine numerus dicitur."

C'était aller du coup au fond des choses et tout dire d'un seul mot.

En effet, de même qu'on ne mesure que ce qui est étendu, on n'ordonne que ce qui peut se compter, c'est-à-dire ce qui a du nombre : l'ordre n'est donc que le *nombre ordonné*. Mais la multiplicité ne suffit point ; on n'ordonne que ce qui est varié : l'ordre est donc la *variété dans le nombre ordonné*. Enfin, quand on a constaté l'existence de l'ordre, on en compare entre eux les divers éléments, et alors apparaît la *proportion*.

C'est ce que Joseph de Maistre expose, dans ses *Soirées* (3) : "Le nombre, dit-il, ou l'ordre et la symétrie ; car l'ordre n'est que le nombre ordonné, et la symétrie n'est que l'ordre aperçu et comparé."

(1) De Musica, l. III, c. I.

(2) L. I.

(3) 8e Entretien.